ATTESTATION D'ASSURANCE

ZURICH®

La Zurich Compagnie d'Assurances SA atteste qu'elle accorde couverture d'assurance responsabilité civile au preneur d'assurance ci-dessous dans le cadre des dispositions convenues dans la police indiquée ci-après. Cette attestation d'assurance n'implique aucune modification, extension ou rectification de la couverture prévue par la police désignée. Les garanties figurant sur la présente attestation d'assurance sont susceptibles d'être diminuées ou épuisées suite à des versements d'indemnités de sinistre.

Preneur d'assurance	Groupement des Ass. Patronales de la Construction Rue de la Rôtisserie 8 1204 Genève
Entreprise assurée	VELIU BATIMENT Sàrl Avenue du Cimetière 14A 1213 Petit-Lancy
Police no	15.789.782
Genre d'assurance	Responsabilité civile entreprise
Activité assurée	Maçonnerie
Somme d'assurance	CHF 10'000'000.--, par événement et par année d'assurance pour l'ensemble des lésions corporelles et dégâts matériels. La prise en charge de notre couverture commence à partir du montant maximum de l'assurance RC de base contractée par l'entreprise susmentionnée auprès d'une assurance de son choix.
Validité de l'attestation	du 01.01.2023 au 31.12.2023

Si la couverture d'assurance de cette police est interrompue respectivement annulée, l'attestation d'assurance n'est plus valide.

Genève, 09.01.2023 / SO

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Zurich Suisse

René Harlacher

Reto Bucher

L'attestation n'est valable sans signature de personnes autorisées à engager la Zurich Compagnie d'Assurances SA. Cette attestation a été émise par Zurich, Agence générale Philippe Baechler .